



Fin de CDD... et la suite ?

Par **camuzic**, le **28/11/2013** à **21:05**

Bonjour à tous, j'ai besoin d'un éclaircissement.

Mon CDD prend fin le 29 novembre 2013, je ne suis pas en formation, ni en remplacement, ni en saisonnier.

Mon employeur ne peut pas me donner l'avenant de renouvellement avant la date de fin du contrat (je suis en congé demain, 29/11).

Bien sûr, j'aimerais obtenir un CDI plutôt que de voir mon CDD renouvelé.

Que dois-je faire ?

En théorie, puisque mon contrat n'est pas renouvelé, je ne devrais pas aller au boulot Lundi.

Si je retourne travailler, dans quel cas est-il considéré que mon CDD n'a pas été renouvelé dans les règles et qui me donnerait le droit à une requalification en CDI ?

Si je signe un avenant dont la date est postérieure à la fin de mon contrat, celui-ci vaut-il acceptation du renouvellement ?

J'attends vos réponses avec impatience :)

Merci d'avance !

Par **Ales**, le **03/12/2013** à **22:13**

Bonjour,

Je ne comprend pas très bien votre premier raisonnement. Car si vous allez travailler lundi

c'est de votre propre chef apparemment, vous ne pouvez en bref pas imposer à l'employeur de prendre votre travail et de demander une requalification en CDI ensuite.

En ce qui concerne le renouvellement sans entrer dans les détails (votre CDD est d'ailleurs peut être déjà vicié) il faut qu'il soit conclu par avenant avant la fin du CDD. Si vous finissez le 29 il faut un renouvellement pour le lendemain.